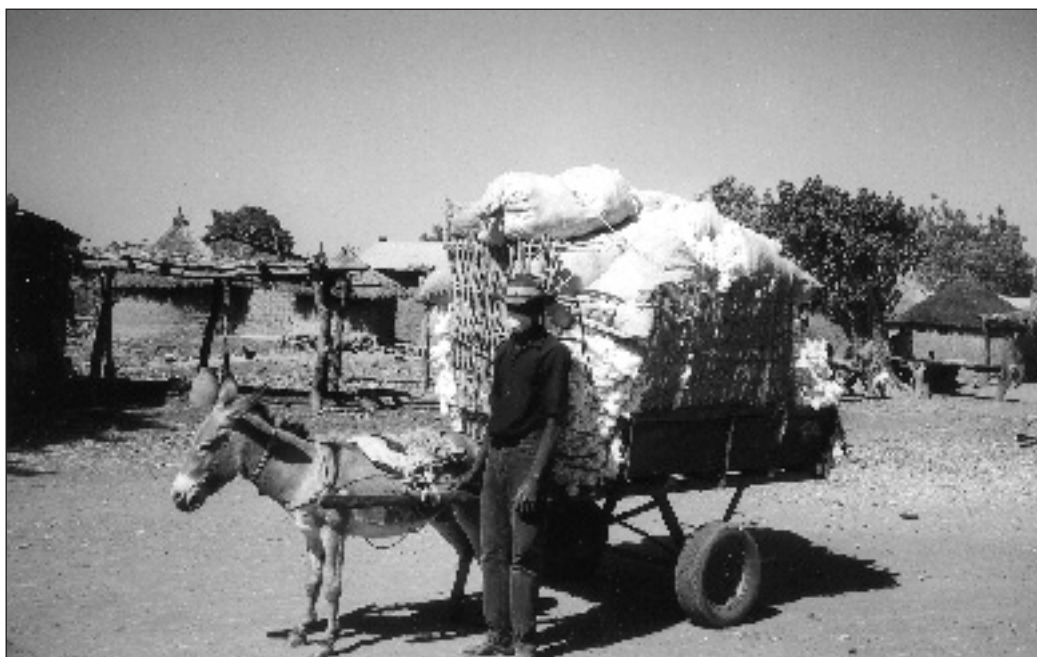


Quels **défis** pour les **OP** des filières agricoles ?

VOS POINTS DE VUE

L'appel à contribution lancé dans *Grain de sel 17* a suscité deux réactions d'acteurs du Sud, mais aucune de responsables paysans des zones concernées. Les filières cotonnières connaissent dans plusieurs pays des évolutions délicates et il semblerait que les responsables des OP cotonnières fassent preuve d'une grande prudence dans l'expression des points de vue qu'ils défendent dans des négociations directes avec leurs partenaires. Et ce, d'autant plus qu'ils se retrouvent souvent face à d'autres acteurs économiques plus puissants et mieux informés qu'eux, pour des enjeux dont ils n'ont qu'une faible maîtrise. En attendant, place aux premières réactions sur les OP cotonnières, avec l'espoir que d'autres témoignages suivront sur d'autres filières, pour poursuivre le débat à travers *Grain de sel*.



Médart Lebot

Les OP des zones cotonnières du Bénin

Par **Sikirou Oloulotan**, coordonnateur du GERAM*, membre de l'Inter-Réseaux

Un rappel de l'évolution du mouvement paysan au Bénin

Les premières organisations de paysans ont été mises en place au Bénin dans les années 70 par quelques cadres béninois dans l'optique de former des paysans pour une meilleure maîtrise de la commercialisation du coton graine. Dès lors, l'évo-

lution du mouvement paysan a été liée à l'évolution politique du pays. Le tournant le plus marquant a été amorcé au début des années 90 avec la liberté d'organisation et d'association accordée aux citoyens béninois par l'État, suite au changement d'option politique. Cette libération d'énergies et d'initiatives a été renforcée par la *Lettre de politique de développement rural* (LPDR) signée par le Gouvernement béninois en 1991 et généralisant la créa-

tion de *groupements villageois* (GV) et d'*Unions sous-préfectorales de producteurs* (USPP), dont certaines existaient déjà dans le Borgou avant cette période. Ce fut le point de départ d'une structuration verticale du monde paysan au Bénin, qui conduira à la création des *Unions départementales de producteurs* (UDP) en 1994-1995, puis de la *Fédération des unions de producteurs du Bénin* (FUPRO- Bénin) en 1995.

Le réseau des organisations paysannes du Bénin (réseau FUPRO), ainsi mis en place par les producteurs avec l'appui de quelques ONG et personnes ressources, contre la volonté non affichée de certains agents d'encadrement du service public, a été en fait renforcé grâce à l'engagement des producteurs et du gouvernement qui tenait à respecter ses engagements. En effet, avec le *Programme de restructuration des services agricoles (PRSA)*, l'Etat s'est engagé à transférer un certain nombre de fonctions au secteur privé, dont les activités de production et de commercialisation.

Ce programme a ainsi permis aux agents du ministère du Développement rural de former, entre 1991 et 95 dans les zones cotonnières, un nombre important de membres de groupements villageois à la commercialisation du coton-graine pour les marchés autogérés. Ce transfert de compétences a galvanisé les producteurs et les a renforcés dans leur volonté de structuration. Dans cette même période, avec l'enthousiasme de l'après Conférence nationale de libéralisation politique et la volonté du gouvernement de motiver les producteurs de coton (le coton est pratiquement la seule culture d'exportation du Bénin, avec un peu d'ananas et d'anacarde), il a été décidé d'affecter une partie des bénéfices de la filière coton aux producteurs et à leurs organisations. Ce qui fait que ces derniers bénéficient des frais de marché, des ristournes (montant des surplus de poids introduits lors des pesées) et de la plus value, qui constituent leurs principales sources de financement.

Les enjeux du réseau FUPRO-Bénin

Organisés et structurés, les producteurs béninois ont donc pu profiter d'un environnement favorable (politique, transfert de compétences, revenus cotonniers) pour s'imposer comme interlocuteurs devant « négociateur en partenariat » avec les pouvoirs publics. Toutefois, il est clair que la base de ce « partenariat » s'est avérée à priori déséquilibrée, avec un pouvoir public fortement intellectuel face aux producteurs en grande majorité analphabètes. Dans les zones cotonnières du Bénin, les OP sont mieux organisées et mieux structurées et, jusqu'à un passé récent, disposaient des ressources finan-

cières de leur politique, contrairement aux OP des zones non cotonnières.

Cette force des OP des zones cotonnières a toujours attiré les bailleurs de fonds pour y financer des programmes de développement. Une attraction souvent motivée par l'apparence des ressources financières drainées chaque année dans ces zones et qui, à priori, rassurent les bailleurs dans la mesure où les bénéficiaires peuvent contribuer au financement des programmes. Mais cette forte sollicitation étouffe les OP qui n'arrivent plus à répondre en même temps à l'obligation de contribution et à la satisfaction de leurs propres besoins de formation, d'infrastructures, d'équipement, etc. D'autant que ces ressources sont parfois utilisées à des fins extérieures aux OP, sur injonction de certaines autorités politiques et/ou administratives.

Si la force reconnue aux OP a été un atout pour faciliter, grâce à la caution solidaire, l'accès des producteurs au crédit de campagne (FECECAM) et au crédit intrants (distributeurs d'intrants), depuis quelques années ces OP rencontrent des difficultés dues, entre autre à :

- les aléas climatiques (avec une agriculture essentiellement pluviale),
- l'endettement (difficulté d'honorer les engagements vis-à-vis des institutions de financement, des distributeurs d'intrants),
- la mauvaise gestion de quelques responsables d'OP,
- la suppression de la plus-value (principale source de financement de ces OP) sans un autre mécanisme transparent de substitution,
- la baisse des prix de coton sur le marché mondial, sur laquelle on n'a aucune prise.

Ajouté à ces difficultés, la complexité de la gestion de la filière coton dans laquelle la FUPRO s'implique de plus en plus comme partenaire incontournable. Ainsi les grands enjeux et intérêts divergents des différents acteurs de la filière coton ont amené les OP du réseau FUPRO Bénin à mettre en place :

- la *Coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles du Bénin* (GAGIA-Bénin) qui est l'instrument du réseau pour le contrôle de la gestion de la sous-filière intrants ;
- l'*Association interprofessionnelle du coton* (AIC), regroupant l'Association des

égrenneurs et la FUPRO et qui se veut un cadre de concertation entre les différents acteurs de la filière ;

- la *Centrale de sécurisation des paiements et du recouvrement* (CSPR) chargée de la commande et la mise en place des intrants, de la commercialisation et la livraison du coton graine, du paiement du coton-graine et enfin du recouvrement des crédits intrants.

Cependant, au regard des tractations quotidiennes, des intérêts en jeu et de la « puissance » des acteurs en lice face à la FUPRO, la « maîtrise » ou le « contrôle » de la gestion de cette filière ne lui seront sans doute pas faciles.

Avec ces différents problèmes et les enjeux aussi bien d'intérêt national qu'international liés à la filière coton, les responsables des op béninoises sont très sollicités au point qu'ils passent de moins en moins de temps dans leurs exploitations ; ce qui les déconnecte progressivement de leur base. Il est à craindre dans un proche avenir une rupture brutale dans le dynamisme et l'efficacité actuellement affichés par ces OP, lorsque les actuels leaders arriveront au terme de leurs mandats. D'autant que la relève, qui doit garantir la continuité des actions, n'est pas formée comme cela se doit.

L'autre élément d'inquiétude pour l'avenir des OP de la filière béninoise concerne l'utilisation, de plus en plus marquée, de cadres techniques salariés pour la gestion des instruments mis en place. En fait, le problème vient surtout du fait que la plupart de ces cadres sont des fonctionnaires de l'Etat qui ne sentent pas leurs vies liées à celle des OP et ne sont pas non plus acquis à leur cause: à tout moment, ils peuvent retourner dans la fonction publique et ce sera tant pis pour l'avenir des OP.

En somme tous ces éléments, à savoir : la baisse continue des prix du coton-graine, l'amenuisement des ressources, la formation de la relève, la gestion de la filière coton, l'endettement, la forte sollicitation et les enjeux nationaux et internationaux, interpellent les responsables des OP du Bénin, ainsi que les structures et personnes ressources qui les accompagnent, pour une réelle réflexion sur l'avenir de ces OP et la stratégie de pérennisation des actions engagées. ■

* GERAM : Groupement d'expertise et d'ingénierie rurale pour l'autopromotion du monde paysan BP 30, BOHICON, Bénin